



Commune de
Blonay - Saint-Légier

CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 3 octobre 2025

Préavis N° 25-2025 concernant le prêt pour l'équipement et l'aménagement de la structure d'accueil des Vergers à St-Légier – La Chiésaz en faveur de la Fondation REBSL, pour un montant de CHF 1'300'000.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 30 septembre 2025 présidée par M. Charles Morard, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 25-2025,

vu le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (62 oui, 1 non et 1 abstention), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'accorder un prêt pour l'équipement et l'aménagement de la structure d'accueil des Vergers à St-Légier-La Chiésaz, en faveur de la fondation REBSL, pour un montant de CHF 1'300'000.-;
- d'appliquer le taux d'intérêt moyen communal des emprunts à long terme;
- d'octroyer le prêt sur une durée maximale de 20 ans.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 septembre 2025.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Charles Morard

Ariane Wunderli